
VOS PRESTATONS D'INVALIDITÉ

De longue durée – après 52 semaines

L'assurance-invalidité de longue durée vous verse actuellement **1 196 \$** par mois. Le service de ces prestations durera tant que vous serez invalide, jusqu'à 65 ans ou jusqu'à ce que vous choisissiez une retraite facultative.

Les prestations d'incapacité de la Société sont coordonnées avec celles des régimes d'États de manière à ce que le total de votre revenu de toutes sources ne dépasse pas 75 % de votre revenu de base, plus l'IVC, à partir de la date du début de l'incapacité. Ce plafond de 75 % ne tient pas compte des allocations d'invalidité pour enfants à charge provenant du RPC/RRQ, ni des majorations apportées à la rente d'invalidité provenant du RPC/RRQ après le début du service de la rente.